

Communiqué de presse POUR DIFFUSION IMMEDIATE

Le commissaire Jacques Viens émet un 3^e appel à l'action

Montréal, le 23 mars 2018 – À la suite des témoignages entendus les 21 et 22 mars dernier concernant le financement des corps de police autochtone, le commissaire Jacques Viens s'est prévalu, ce matin, de la possibilité d'émettre des recommandations en cours de mandat et a émis pour une troisième fois, un appel à l'action.

Le commissaire Viens appelle les autorités gouvernementales à repousser l'échéance du 31 mars 2018 concernant la négociation tripartite avec les corps de police autochtone qui en manifesteraient le désir, à un délai raisonnable pouvant aller jusqu'à un an. Cela bien sûr, tout en maintenant pendant ce temps le financement avec une mise à niveau. Ce délai permettra aux corps de police autochtone concernés de négocier véritablement avec les autorités en fonction de leurs besoins respectifs, qui varient d'une communauté à l'autre.

Pas un programme, mais un service essentiel

Tout comme la Sûreté du Québec, le SPVM ou tout autre service de police municipal, il apparaît évident aux yeux de la Commission que les corps de police autochtone constituent un service essentiel dans les communautés autochtones. À une semaine de l'échéance, les Première Nations se retrouvent dans la situation d'avoir à signer une nouvelle entente au risque d'assister à la dissolution de leur corps de police ou encore de poursuivre leurs activités sans aide financière.

Afin d'assurer la pérennité de ces services essentiels, une réelle négociation doit avoir lieu. Selon les témoignages entendus à l'audience, les offres n'ont été transmises que très récemment aux communautés concernées de sorte qu'il n'y a pas eu, semble-t-il, de véritables négociations.

Lors des audiences du 22 mars, le commissaire stipulait qu'il lui apparaissait évident que les citoyens autochtones au Québec se sentaient beaucoup mieux servis par des corps policiers qui sont sur place, qui connaissent la langue, la culture, la communauté et les gens et qui dans bien des cas, sont capables de créer un meilleur contact avec eux.

-30-

Source:

Benoit Bigué-Turcotte

Coordonnateur aux communications

T. 1 844 580-0113

benoit.bigue-turcotte@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca